





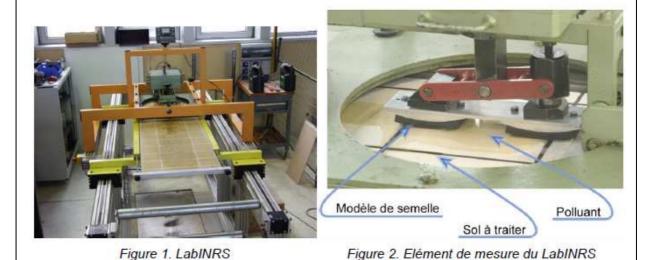
Les sols antidérapants

Mesurer la glissance

Il existe plusieurs méthodes pour évaluer et qualifier les qualités d'adhérence des revêtements de sols.

Le réseau prévention considère que les **revêtements de sol sont antidérapants** si le coefficient de frottement dynamique est **supérieur ou égal à 0.3**. Pour effectuer ces mesures, deux méthodes équivalentes sont utilisables : le LabINRS et le Portable Tester Friction (PFT).

Le LabINRS : Il s'agit d'un banc d'essai de laboratoire destiné à mesurer le coefficient de frottement dynamique (µd) d'un revêtement de sol.



Le Portable Tester Friction (PFT): Le Portable Tester Friction (PFT) est un appareil destiné à mesurer le coefficient de frottement dynamique (µd) d'un revêtement de sol en laboratoire et sur site. Le PFT présente une très bonne sensibilité et une très bonne répétabilité. Ses résultats ont été comparés avec une évaluation psychophysique de la glissance des revêtements de sol. La comparaison montre que les mesures du coefficient de frottement dynamique avec le PFT sont corrélées avec le ressenti de la

glissance par les sujets d'essais.



Seul le PFT permet de réaliser des mesures sur site, la mesure repose sur un système de roue freinée qui génère une force de résistance au glissement permettant de mesurer le coefficient de frottement dynamique.

La méthode de mesure est normalisée suivant la norme NF P 05-012 « Revêtement de sol — Détermination de la résistance à la glissance — Méthode de la roue freinée — Méthode d'essai pour mesurer le coefficient de frottement dynamique ».



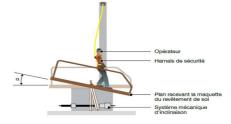
Les tests sont réalisés avec un polluant de référence, de l'huile.

Cette méthode permet de qualifier les sols figurant sur la liste CNAM des revêtements de sols dans les locaux de fabrication alimentaire (dernière édition juillet 2018). Les sols de cette liste sont soumis à des mesures de glissance et des contrôles d'hygiène en laboratoire ainsi que des mesures de glissance dans des entreprises sur des sols récents. Ils présentent tous un coefficient de frottement dynamique est supérieur ou égal à 0.3.

Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance

La norme expérimentale XP 05-010 définit une méthode permettant de fixer un classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance à l'aide du plan inclinable.

Un opérateur effectue plusieurs aller/retour sur un plan recevant un échantillon de sols.



Initialement à l'horizontal, le plan est incliné, l'angle □ est relevé au moment où l'opérateur n'est plus en sécurité, glisse ou dérape.

Suivant l'angle d'inclinaison un classement est établi en pieds chaussés (PC) et pieds nus (PN). Cette méthode est issue d'une norme allemande mais largement utilisée en Europe qui définissait auparavant selon le même principe un classement de R9 à R13 en pied chaussé et classe A,B ou C en pied nus.

XP P 05-010 Classe « pleds nus + eau »		DIN 51 097 Classe « pleds nus + eau »	
Classe	Exigence (°)	Classe	Exigence (°)
PN 6	6 ≤ a < 12		
PN 12	12 ≤ α < 18	Α	12 ≤ α < 18
PN 18	18 ≤ α < 24	В	18 ≤ α < 24
PN 24	a ≥ 24	С	a ≥ 24

Tableau 1 - Classement des revêtements de sol « pieds nus avec de l'eau »

XP P 05-010 Classe « pieds chaussés + huile »		DIN 51 130 Classe « pleds chaussés + hulle »	
Classe	Exigence (°)	Classe	Exigence (°)
PC 6	6 ≤ a < 10	R 9	3 ≤ α < 10
PC 10	10 ≤ α < 20	R 10	10 ≤ α < 19
PC 20	20 ≤ a < 27	R 11	19 ≤ α < 27
PC 27	27 ≤ α < 35	R 12	27 ≤ α < 35
PC 35	a ≥ 35	R 13	a ≥ 35

Tableau 2 – Classement des revêtements de sol

Suivant cette méthode, la norme XP P 05-011 propose un classement, pour les locaux pour les locaux humides et les locaux agroalimentaires, en fonction de leur résistance à la glissance.

Pour en savoir plus

- INRS, ED 6210, « Les glissades, prévention technique et méthodes de mesure » (2015)
- INRS, Note documentaire 2374, « Évaluations psychophysiques en laboratoire de la glissance de revêtements de sol »
- INRS, NS 316 Note scientifique et technique « LabINRS : Mesures en laboratoire du coefficient de frottement dynamique de revêtements »
- INRS, NS 333, « Comparaison de méthodes de mesure du coefficient de frottement des revêtements de sol »